



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 26 janvier 2021

Monsieur le Président,

Le Règlement de la Chambre dispose dans son Chapitre 2 « Débat sur l'état de la nation », article 96 que « chaque année, au cours du premier semestre, sauf décision contraire de la Conférence des Présidents, le Président du Gouvernement fait à la Chambre une déclaration de politique générale sur l'état de la nation » et à l'article 97 que « la déclaration est suivie d'un débat général (...) évacué dans l'espace d'une semaine. »

Or, force est de constater qu'en 2021, en 2020 et aussi en 2019, la déclaration sur l'état de la nation a été reportée au deuxième semestre. Donc seulement quelques semaines avant les débats sur le budget. Cela ne nous semble être politiquement ni approprié ni correspondre à l'esprit du règlement interne de la Chambre des Députés ni à la pratique communément admise dans le temps.

Dans ce sens, nous aimerions que le Premier ministre fasse à nouveau la déclaration de politique générale sur l'état de la nation au cours du premier semestre.

Espérant que vous donnerez suite à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Martine Hansen

Gilles Roth

Co-présidents du Groupe